

COMMUNIQUE

Paris, le 4 juin 2009

INTÉRESSEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le 19 décembre 2008, le premier ministre a confié au député Michel Diefenbacher une mission sur l'intéressement collectif, dans le cadre de la modernisation de la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique.

Suite à ce rapport, le ministre Éric Woerth, a proposé aux quatre organisations syndicales signataires des accords salariaux du 21 février 2008 (UNSA, CFTD, CGC, CFTC) d'ouvrir des discussions sur le sujet le 28 mai 2009.

Encore une fois, cela devient la règle, les non signataires sont exclus de la discussion au fallacieux prétexte de ne pas avoir donné un blanc-seing au gouvernement d'augmenter à minima les rémunérations des fonctionnaires pour les trois ans à venir.

La FGF s'est plainte auprès du cabinet du ministre de ne pas avoir été conviée à cette discussion d'une part et d'autre part de ne pas avoir été destinataire en tant qu'organisation syndicale représentative du rapport, du discours du ministre et des propositions de l'administration.

Il semble que la méthode employée par le ministre ne fasse pas l'unanimité parmi les organisations syndicales signataires puisque la CFTD a quitté la réunion contestant ainsi l'exclusion des négociations des organisations non signataires.

Cependant le ministre propose à partir des conclusions du rapport cinq thèmes de négociation afin de définir un accord cadre pour la fonction publique de l'État, le dispositif ayant vocation à être discuté ensuite dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière:

- le champ d'application de l'intéressement ;
- les objectifs et les critères ;
- les modalités de distribution (caractère non automatique de l'intéressement d'une année à l'autre, mode de distribution et de calcul de la prime) ;
- le dialogue social (niveau, thèmes et instances) ;
- mise en œuvre et suivi de l'accord (formation de l'encadrement, information des agents, certification des critères et révision du dispositif).

Selon le rapport, les administrations devront financer le dispositif sans ressources nouvelles. Les ministères employeurs pourraient mobiliser une part de l'enveloppe allouée au titre des mesures catégorielles.

En clair l'intéressement sera financé par moins d'avancement pour les agents.

La FGF FO s'oppose à la mise en place de ce dispositif qui repose uniquement sur un gain de productivité par suppression de postes, de missions et sur des avancements à minima.

Par ailleurs à travers ce projet le gouvernement cherche à individualiser un peu plus la rémunération des fonctionnaires.

La FGF dénonce la volonté du gouvernement d'associer les organisations syndicales à la destruction de l'emploi public.